

RECYCLAGE CERTIFICAT DE FORMATION DE BASE A LA SECURITE

Références réglementaires :

Section A-VI/1 : Prescriptions minimales obligatoires pour la formation de familiarisation en matière de sécurité et pour la formation de base pour tous les gens de mer

Public visé :

Salarié ou demandeur d'emploi – Chef d'entreprise – Domaine maritime

Pré-requis :

- Visite médicale du service de santé des gens de mer à jour
- Etre titulaire du CFBS initial (à recycler tous les 5 ans)

Objectifs :

Réagir efficacement en cas d'accident, d'avarie, d'incendie ou d'abandon de navire.

Méthodes mobilisées :

Le module TIS est constitué d'une partie théorique dispensé par un formateur du lycée à Saint-Nazaire. La partie pratique nécessite l'utilisation d'une combinaison de survie dans l'eau (Bassin du port à St Nazaire). Les stagiaires ont à leur disposition des radeaux SOLAS A, des moyens pyrotechniques et des dispositifs de récupération d'homme à la mer.

Le module FBLI est réalisé en partenariat avec l'IFOPSE, la formation se déroule à Nivillac dans les locaux de simulation de navire de l'IFOPSE.

Modalités d'évaluation :

Le module TIS est validé après la réussite au questionnaire écrit et le succès aux épreuves aquatiques.

Le module FBLI est validé par un questionnaire écrit et une mise en situation pratique.

Modalités pédagogiques :

Contenu de formation	Nombre d'heures Si formation à bord
I. Techniques individuelles de survie Théorie : Les enseignements théoriques consistent en un cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances, compétences et aptitudes énumérées dans la colonne 2 du tableau A-VI/1-1 du code STCW 2010 Pratique : Exercices pratique relatifs à la compétence « survivre ne mer en cas d'abandon du navire » énumérées dans la colonne 3 du tableau A-VI/1-1 du code STCW 2010 et de l'arrêté du 24 juillet 2013	6H00 Dont 4H00 de TP
II. Formation de base à lutte contre l'incendie Théorie : Les enseignements théoriques consistent en un cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances, compétences et aptitudes énumérées dans la colonne 2 du tableau A-VI/1-1 du code STCW 2010 Pratique : Exercices pratique relatifs à la compétence « survivre ne mer en cas d'abandon du navire » énumérées dans la colonne 3 du tableau A-VI/1-1 du code STCW 2010 et de l'arrêté du 24 juillet 2013	10H00 Dont 8H00 de TP
Total	16H00

Durée du stage : 2 jours (16H)

Coût de la formation (si formation à bord) : 790 €

Attestation de suivi de formation à bord

Je soussigné(e) M. / Mme en qualité de
(*fonction*) atteste que M. / Mme (n° de
marin :.....) a suivi des formations sécurité à bord durant les 5 années
précédents la session de recyclage de (*intitulé de recyclage*) qui aura lieu
le..... (*date de session*).

Fait à :

Le :

Signature - Cachet de l'entreprise